

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette  
Séance du 29 août 2022**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202467-20220829-002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 29 août à 20 heures,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15  
Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 15  
Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 0

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Patricia Dumas, Fabien Plasson, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Estelle Trémoulhéac, Christine Robin, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraisse, Pierre Bonnard.

Étaient absent·e·s :

Date de convocation : 23 août 2022

Secrétaire de séance : Etienne Careil

**OBJET : Convention de location et règlement intérieur pour les salles municipales**

Mme la maire présente une nouvelle convention pour la location des salles municipales et un règlement intérieur qui encadre l'utilisation de la musique, définit les jauges...

Ces documents sont joints en annexe :

- annexe 1 : convention de location
- annexe 2 : règlement intérieur

Le conseil municipal, après délibération, par 12 voix pour et 3 abstentions,  
VALIDE la convention de location et le règlement intérieur.

La maire  
Céline Elie

